

**PROJET DE LOI N°27  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE  
PROPOSE 6 RECOMMANDATIONS**

**Montréal, 15 janvier 2015** — L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) a participé à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Fortement interpellée par ce dossier, l'AQCPÉ propose 6 recommandations principales dans le mémoire déposé lors de son passage à la Commission des relations avec les citoyens.

« Si certains aspects nous apparaissent positifs, nous demeurons préoccupés par de nombreux éléments, dont l'imposition de pénalités et sanctions aux parents qui sont pris en otage par le manque de places dans le réseau », explique Louis Sénécal, président-directeur général de l'AQCPÉ.

Selon Gina Gasparrini, présidente du conseil d'administration de l'AQCPÉ, « Plutôt que de chercher à sanctionner les parents et ajouter un fardeau de plus sur leurs épaules, le gouvernement devrait plutôt viser l'atteinte d'une place à contribution réduite pour chaque enfant qui en a besoin. »

Avec la politique familiale, le Québec a choisi de donner une chance égale à tous ses enfants, quel que soit le milieu socio-économique dans lequel ils évoluent. En permettant aux familles de confier leurs enfants à des éducatrices ou des RSG compétentes, dans un endroit sécuritaire à un coût abordable, plusieurs ont pu conjuguer leurs aspirations professionnelles et familiales.

Rappelons qu'investir dans la petite enfance rapporte : à la fois aux plans humain et social en contribuant notamment au développement global et harmonieux des jeunes enfants, mais aussi sur le plan économique. Chaque dollar investi dans les services de garde à 7,30 \$ génère des retombées de 1,50 \$ pour l'État.

Le 28 janvier prochain, l'AQCPÉ participera par ailleurs aux Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Ce projet de loi traite notamment de la décision du gouvernement de moduler et d'augmenter les tarifs de garde, mettant ainsi fin au principe d'universalité. Un mémoire sera déposé.

**Consulter le mémoire de l'AQCPÉ sur le projet de loi n° 27→(cliquez ici)**

Lien : <http://www.aqcpe.com/wp-content/uploads/2015/01/VERSION-FINALE-Projet-loi-27-Memoire-de-l-AQCPE-Janvier-2015.pdf>

**Mobilisation**

L'AQCPE tient à rappeler que ses initiatives de mobilisation contre les décisions gouvernementales se poursuivent dans le cadre des Lundis des promesses brisées. Tous les détails sont disponibles sur le site [www.toujoursfousdenosenfants.com](http://www.toujoursfousdenosenfants.com)

**À propos de l'AQCPE**

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

- 30 -

**Source :**

Sandra Aubé  
Conseillère principale, Communications  
(514) 606-0784